

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 24 octobre 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité Gériatrie

(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	AZANLIN	Nelly Ahouéfa Kèmi
2	BENASSI	Aymen
3	BLAKIME	Abdullah
4	CHOUBA	Nadia
5	DARE DAN FALKE	Laminou

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 25 octobre 2022

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

P/ le Directeur Général et par délégation
La Secrétaire Générale



Laetitia KULIS

Siège

Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/